

COMMUNE DE LABEGUDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS A 19 HEURES

Date de la convocation :

16 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Absent non excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de séance : MME SUCHON Emilie

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire sortant qui a défini l'ordre du jour de cette séance d'installation et a convoqué, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, proclame les résultats du 15/03/2026 et les déclare installés dans leurs fonctions.

Puis, il passe la présidence à la doyenne d'âge, Michèle CONSTANT qui :

- Vérifie que le quorum (8) soit atteint
- Invite le conseil à nommer un secrétaire de séance : Mme SUCHON Emilie
- Désigne deux assesseurs : Mme GRASSET Geneviève /M DURAND Gérald
- Procède à l'élection du maire

1 - ELECTION DU MAIRE : 1er tour de scrutin

La Présidente, invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente demande s'il y a des candidatures :

- M. PONTHER Jean-Yves se déclare candidat

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Après dépouillement le vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Monsieur PONTHER Jean-Yves obtient : **14** voix

Monsieur PONTHER Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé maire et immédiatement installé.

La Présidente passe la présidence de la séance au maire nouvellement élu.

2 - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

N°01/2026

Monsieur le maire rappelle que conformément :

- à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales ; il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
- à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales ; la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (arrondi à l'entier inférieur).

Ce pourcentage donne pour la commune de Labégude un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :
-la création de 4 postes d'adjoints au maire .

3 - ELECTION ADJOINTS - 1er tour de scrutin

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence du Maire nouvellement élu, à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures :

- 1 liste :
- 1er adjoint : **DUCHAMP Cécile**
- 2ème adjoint : DURAND Gérald
- 3ème adjoint : BERNARD-MARTINEZ Nathalie
- 4ème adjoint : BESSON Jonathan

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu : **14** voix

La liste de **Mme DUCHAMP Cécile** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats de cette liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le maire donne lecture des articles L 1111-13 et L 1111-14 de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,
PONTHIER Jean-Yves



La secrétaire de séance,
SUCHON Emilie